



Appui au processus FLEGT

Côte d'Ivoire

Contexte

Commanditée par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, la GIZ met en œuvre le Programme des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB). Celui-ci vise à soutenir la population rurale dans l'utilisation du potentiel économique des ressources naturelles présentes, tout en rétablissant et améliorant la biodiversité autour des Parcs Nationaux de Taï et de la Comoé.

Au niveau macro, il assiste aussi techniquement le Ministère en charge des Forêts dans le processus de négociation d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) du processus d'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT).



En effet, l'exploitation forestière en Côte d'Ivoire (CI) est pratiquée dans les Forêts classées gérées par la SODEFOR et dans les Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF) au sein du domaine rural. Dans les PEF, les plans simples de gestion n'ont jamais été mis en application et l'exploitation s'y déroule de manière intensive. Cette exploitation a, par le passé, été encouragée pour fournir des terres cultivables à une agriculture de rente et vivrière en développement constant. C'est donc, actuellement,

un espace très convoité dans un contexte de droit foncier imbriquant des droits locaux et traditionnels aux législations nationales. La propriété de l'arbre n'est pas liée au foncier et les paysans préfèrent brûler les arbres que de risquer des dommages à leur champ par l'abattage industriel. De plus, par le passé, la vulgarisation de variétés de cacao héliophile a été un encouragement à la destruction des arbres par le planteur et le changement de variété n'a pas encore changé les habitudes culturelles. Dans ce contexte, cohabitation entre exploitant forestiers et agriculteurs/planteurs est difficile.

La Côte d'Ivoire s'étant engagée dans le processus FLEGT pour signer un APV à l'horizon 2017, les stratégies sectorielles et l'arsenal législatif doivent être en adéquation avec une exploitation durable des forêts et la cohabitation avec le développement agricole sur l'ensemble de son territoire.

L'APV étant un accord commercial bilatéral entre l'Union Européenne (UE) et un pays producteur et exportateur de bois. Il a pour but d'améliorer la gouvernance forestière et de s'assurer que le bois et (ou) le produit bois importé dans l'UE remplit toutes les exigences réglementaires ivoiriennes.

La Côte d'Ivoire a adhéré librement au processus FLEGT en s'engageant dans des négociations en vue de la conclusion d'un APV. Une fois conclu, l'APV engage légalement les deux parties (pays producteur et UE) à ne commercer que des bois et produits dérivés dont la légalité est vérifiée. Dans le cadre de cet accord, le pays producteur et exportateur développe un dispositif de vérification de la légalité des activités de récolte, de transport et de transformation de son bois.

Pour l'obtention d'un consensus national permettant l'établissement d'un accord durable, il est nécessaire de favoriser la participation inclusive des différentes parties prenantes du pays producteur. Pour ce faire, l'UE et d'autres partenaires appuient le processus et contribuent à l'organisation et au renforcement des capacités des parties prenantes.

Pour la mise en œuvre du processus FLEGT en Côte d'Ivoire, les parties prenantes se sont organisées en collèges qui constituent l'organisation de base dans laquelle se retrouvent leurs représentants .



Les aires protégées et Forêts classées de la Côte d'Ivoire

Quatre collèges ont été ainsi constitués :

- Le collège de l'Administration ;
- Le collège de la Société civile ;
- Le collège du Secteur privé et ;
- Le collège de la Chefferie traditionnelle.

Ce dernier a été créé compte tenu de l'importance de la chefferie traditionnelle dans la gestion communautaire et foncière.

Objectifs

En partenariat avec le Ministère en charge des forêts, la GIZ, grâce au fonds du Programme de Gouvernance Forestière de la GIZ (FGP, Forest Governance Programme), appuie techniquement, via le PROFIBAB, la Coordination FLEGT et le collège Administration dans le processus de négociations de l'APV entre la République de Côte d'Ivoire et l'UE.

De façon spécifique, cette assistance technique est axée sur les points suivants :

- la préparation, l'organisation et la conduite des négociations d'un APV;
- le renforcement des capacités du secteur public et de la Chefferie Traditionnelle pour la négociation d'un APV;
- la facilitation des interactions entre le Ministère des Eaux et Forêts, l'équipe de négociation et les parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile et chefferie traditionnelle);
- le renforcement des compétences techniques spécifiques au plan d'action FLEGT.

Approche

Pour appuyer l'administration ivoirienne, en générale, et le Ministère en charge des forêts, en particulier, la GIZ a recruté un assistant technique. Celui-ci est basé au Ministère des Eaux et Forêts qui héberge la coordination FLEGT où il y appuie et conseille ladite équipe de coordination dans la phase de négociation de l'APV.

Ce conseiller technique lui apporte, et plus largement au collège Administration, ses connaissances des processus de négociations des APV et des expériences de mise en œuvre en cours dans les pays engagés, à différents stades, dans le processus FLEGT.

En plus de l'assistance technique, le Programme de Gouvernance Forestière de la GIZ dispose de fonds pour le renforcement des capacités des parties prenantes au travers d'ateliers, de réunions, de séminaires, de visites de terrain et de voyages d'études.

Cette contribution financière permet aussi de compléter l'analyse des enjeux et des impacts à court et long termes et d'identifier les besoins d'études nécessaires pour la négociation de l'APV et le développement des systèmes (réglementation forestière, systèmes de traçabilité du bois, systèmes de vérification de la légalité).

Parallèlement, l'ancrage au sein de l'équipe PROFIBAB permet un enrichissement mutuel entre les réalités quotidiennes sur le terrain et les expériences du PROFIBAB et des autres projets de conservation et de gestion durable des forêts de la GIZ, d'une part, et les développements macro liés au processus FLEGT, de l'autre.



Informations supplémentaires :

- <http://www.eauxetforets.gouv.ci/index.php/special-apvflegt/note-introductive-du-flegt-en-cote-divoire>
- <http://www.spib-ci.com/flegt/>